



Solde de tout compte: commissions restants dues

Par **probe_old**, le **02/12/2007** à **18:36**

Bonjour,

Suite à démission, j'ai reçu mon solde de tout compte: un chèque, les attestations associées et les reçus à signer. Mais le compte n'y est pas, seul une partie de commissions est incluse dans le montant du chèque.

Quelle est la bonne attitude à adopter ?:

- 1- ne pas encaisser le chèque et contester le montant,
- 2- encaisser le chèque, signer le reçu avec des commentaires et réclamer le restant du.
- 3- autre attitude ?

remarque: j'ai un mail établi par mon responsable établissant le solde de mes commissions (sur la base de mes affaires réalisées) avant ma démission. Je n'ai dans mon solde de tout compte d'un tiers de cette somme.

Merci pour vos conseils